



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CONTRÔLES TRANSFRONTALIERS**  
Aéroport de Calvi - Sainte Catherine

Bastia, le 26/06/2020

Suite aux déclarations selon lesquelles le contrôle des flux transfrontaliers à l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine ne serait pas assuré au-delà de 18h30 durant cette saison estivale, le préfet souhaite apporter les précisions suivantes :

Depuis plusieurs années, les cycles de travail du service de la Police aux Frontières de l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine permettent d'assurer une présence quotidienne des effectifs et sont adaptés au programme des vols réguliers. Ces horaires pouvant être adaptés si des vols réguliers étaient reprogrammés.

Cela a été notamment le cas en 2019, où tous les samedis la présence horaire était décalée de 01h30 afin d'assurer le traitement de 2 vols entre 18h00 et 19h30.

Pour l'année 2020, à ce jour, aucun vol commercial régulier n'est prévu en dehors de la plage horaire pré-citée.

Ces modalités d'adaptation sont plus difficilement transposables aux vols privés dont les horaires sont très aléatoires et les délais de prévenance souvent trop courts pour que les services de la Police aux frontières puissent s'organiser.

Toutefois, une souplesse est toujours possible dès lors que les vols sont annoncés suffisamment à l'avance afin de permettre aux services d'anticiper et de s'adapter.

A titre indicatif, en 2019, 330 vols privés (arrivée ou départ) ont été comptabilisés entre le 4 mai et le 10 octobre, dont 72 arrivées ou départs prévus après 18h30.

Sur ces 72 vols, 19 vols transportaient des passagers nécessitant un contrôle transfrontière, soit un total de 62 passagers qui ont tous pu être contrôlés par les services de la Police aux Frontières.

**Direction  
du cabinet**

Tél. : 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01  
Mél. : marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr  
Communication interministérielle

Rond point du Maréchal de Hautescloue  
20401 Bastia CEDEX